

Contrat de ville Haguenau-Bischwiller 2024-2030

CONTRAT-CADRE



SOMMAIRE

CONTRAT-CADRE

Préambule

Le cadre réglementaire du nouveau contrat de ville

Le cadre d'élaboration du nouveau contrat de ville

Données socio-démographiques et dynamiques de territoire

Des portraits de quartier aux projets de quartier (cf. avenant)

Des territoires nécessitant une vigilance dans la durée

Dynamiques et enjeux identifiés par les habitants et les acteurs

Stratégie d'intervention

Enjeux transversaux : des conditions nécessaires

⇒ Agir pour la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme

⇒ Agir pour la santé à tous les âges de la vie

⇒ Assurer un accès aux services et activités

⇒ Lutter contre les discriminations et agir pour l'égalité femme-homme

Enjeux thématiques

⇒ Le cadre de vie

⇒ La parentalité et la dimension éducative

⇒ L'emploi et le développement économique

⇒ L'accès au droit / aux droits et aux services

⇒ L'intégration par le sport et la culture

Fonctionnement du contrat de ville / Gouvernance

Modalités de pilotage et d'animation du contrat de ville

Participation citoyenne

Financements dédiés pour le contrat de ville

Stratégie partenariale / engagements (cf. avenant)

Suivi et évaluation (cf. annexe)

COMPLEMENTS AU CONTRAT-CADRE

Avenants au contrat-cadre :

Les projets de quartier

Les engagements des partenaires

Annexes complémentaires :

Convention abattement TFPB

Suivi et Evaluation

PREAMBULE

Ce document présente le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle génération de contrat de ville, la méthodologie déployée pour l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 ainsi que les enjeux repérés sur le territoire à partir des données sociodémographiques et des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes pour les deux quartiers identifiés comme prioritaire au titre de la politique de la ville.

La dernière partie du contrat-cadre présente les axes transversaux et thématiques du futur contrat, ainsi que les objectifs opérationnels.

Les axes d'intervention, présentés dans ce contrat-cadre, ont été élaborés à partir de la confrontation des données disponibles : éléments statistiques, évaluation, concertation citoyenne, temps de travail avec les acteurs (porteurs de projet et partenaires) et relèvent des échanges au sein de l'équipe projet.

Ce document constitue le « contrat-cadre ». Il vise à rendre compte du cadre général du contrat de ville notamment il met l'accent sur les enjeux stratégiques et les objectifs de l'action publique au bénéfice des habitants des deux quartiers prioritaires de la politique de la ville sur la période 2024-2030.

La validation de ces enjeux, avant le 31 mars 2024, doit permettre le déblocage des moyens financiers au titre de la programmation annuelle (subventions permettant la mise en œuvre des actions pour les habitants).

Il intervient en cours du processus d'élaboration du contrat de ville. Il ne présente pas les projets de quartier, et les engagements des partenaires qui seront transmis ultérieurement à la délibération des conseils communaux et communautaires courant mai 2024.

LE CADRE REGLEMENTAIRE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

« La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres, à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. »¹

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les territoires (urbains) les plus défavorisés. Elle s'appuie sur la [loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014](#).

Le contrat de ville est le cadre contractuel qui permet ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires (territoires identifiés au niveau gouvernemental comme ceux nécessitant une intervention au titre de cette politique), par la mobilisation de la solidarité nationale et territoriale.

Différentes circulaires et instructions² ont permis de préciser les contours des contrats de ville, pour la période de 2024-2030. Elles mettent particulièrement l'accent sur la nécessité de :

- **Construire un projet de quartier** qui s'appuie sur la réalité du territoire et les enjeux identifiés par l'ensemble des acteurs, et en particulier les habitants.
- **Mobiliser les habitants et s'appuyer sur leur connaissance du quartier** tout au long de la contractualisation pour s'assurer de la pertinence des actions mises en place et favoriser leur déploiement.
- **Resserrer l'action sur les enjeux majeurs** en lien avec les besoins et attentes des habitants des quartiers prioritaires.
- **Mettre en œuvre une stratégie partenariale** pour mobiliser l'ensemble des partenaires / acteurs des politiques publiques au bénéfice des habitants.
- **Organiser la mobilisation du système d'acteurs** (publics, associatifs et privés) et soutenir son animation et ses interventions pour favoriser l'atteinte des objectifs au bénéfice des habitants.

Le contrat de ville élaboré sur le territoire de l'Agglomération de Haguenau, vise à **mobiliser les moyens de droit commun, à renforcer les interventions** existantes pour répondre aux enjeux spécifiques des habitants résidant **sur les quartiers Les Pins-Musau (Haguenau) et Liberté (Bischwiller)** identifiés comme territoires d'intervention de l'action du contrat de ville par le décret du 28 décembre 2023³.

Le périmètre du quartier prioritaire Liberté connaît une extension au titre de ce nouveau contrat de ville.

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/politique-ville>

² Texte : [circulaire du 3 avril 2023](#) qui présente le cadrage général de la nouvelle contractualisation, [circulaire du 15 mai 2023](#) qui précise le volet « concertation citoyenne », [circulaire du 31 08 2023](#) qui fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville, [instruction sur la gouvernance](#), publiée le 4 janvier 2024.

³ Décret lié à la [nouvelle géographie prioritaire](#).

LE CADRE D'ÉLABORATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

L'élaboration du nouveau contrat de ville s'est appuyée sur la méthode suivante :

- Analyse des documents en lien avec les territoires d'intervention, en particulier enseignements de l'évaluation du contrat de ville.
- Elaboration d'un diagnostic territorial (global et par quartier prioritaire) avec une analyse des besoins et attentes identifiés par les habitants et les acteurs parties prenantes.
- Consultation des partenaires clés parties prenantes du contrat afin d'identifier les modalités d'intervention et d'implication du prochain contrat.

Ces éléments ont permis de :

- Identifier les enjeux clés de la prochaine contractualisation et leur déclinaison en termes d'interventions.
- Définir des modalités de fonctionnement de la prochaine contractualisation (gouvernance, ingénierie, participation citoyenne, système d'acteurs...).

Calendrier de la démarche d'élaboration

Une équipe projet a été constituée dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville. Elle est composée du Directeur Général Adjoint et du Chef de Projet en charge du contrat de ville de l'Agglomération, du Délégué du préfet et de l'ORIV (structure assurant l'accompagnement de l'élaboration du contrat de ville) ainsi que les élus en charge de la politique de la ville, à l'échelle de l'Agglomération et de la Ville de Bischwiller et de la Ville de Haguenau.

Phase 1 - " Etablir un portrait du quartier" / Diagnostic et analyse systémique

Analyse statistiques / socio-démographique

Analyse des documents disponibles sur le contexte d'intervention des deux quartiers

Organisation de concertation citoyenne

- 29 juin 2023 : réunion de concertation avec les habitants à Bischwiller
- 6 juillet 2023 : réunion de concertation avec les habitants de Haguenau

Organisation de réunions (porteurs de projets, partenaires et personnes concernées par les dispositifs) pour identifier les enjeux

- 13 septembre 2023 : réunions de concertations avec les structures porteuses de projet (avec un temps spécifique auprès des centres socio-culturels)
- 11 octobre 2023 : réunion avec les représentants de l'Etat, la Cea, la Région Grand Est et les bailleurs sociaux
- 28 octobre 2023 : réunion avec les représentants de l'éducation
- Réunions en interne des collectivités : CCAS, l'ESS, la CIP, la médiathèque, le réseau Tilt, les référents politique de la ville de la CAH

Phase 2 - "Agir pour les habitants des quartiers" / Formalisation des enjeux

Reprise des éléments issus de la première phase pour formaliser les enjeux

- Réunions de l'équipe projet pour valider les enjeux : 25 octobre, 29 novembre 2023
- Rédaction des premiers éléments stratégiques : fin novembre, décembre 2023
- Réunions en interne de l'Agglomération pour valider les premiers éléments stratégiques : 20 décembre 2023, 8 janvier 2024

Rédaction des enjeux transversaux et thématiques : janvier 2024

- Réunion de travail avec l'Etat pour valider les enjeux et objectifs : 15 février 2024

- Réunion de travail avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville : 23 février 2024

Phase 3 - "Faire vivre le contrat" / Travailler les éléments visant à permettre le fonctionnement du contrat.

Réunion de l'équipe projet autour des enjeux du fonctionnement du contrat de ville : 29 février 2024
Formalisation de la phase 3 : début mars 2024

Phase 4 – Formaliser une note d'intention / déblocage des crédits d'intervention

Elaboration d'un document de cadrage rendant compte des enjeux stratégiques

- Validation en conseil communautaire du contrat-cadre « contrat de ville 2024-2030 » : 28 mars 2024

Phase 5 – Formaliser les projets de quartier et finaliser le contrat de ville

Elaboration des projets de quartier : début mars - début avril

- Organisation d'une demi-journée avec les porteurs de projets et l'ensemble des acteurs du contrat de ville pour affiner les projets de quartier
- Rédaction des projets de quartier

Formalisation des engagements des partenaires : saisine en avril / retour pour le 15 avril 2024

Finalisation de la rédaction du contrat de ville : fin avril 2024

- *13 mai : Passage dans les Conseils municipaux des deux communes*
- *10 juin : Transmission du document pour le passage en conseil communautaire*
- *27 juin : Conseil communautaire*

DONNES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET DYNAMIQUES DES TERRITOIRES

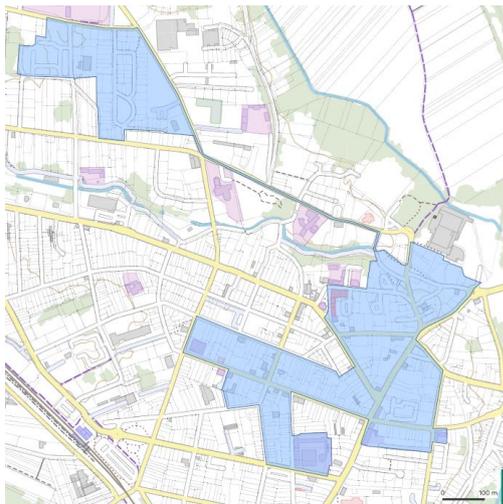
Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, deux quartiers ont été identifiés par le décret du 28 décembre 2023 comme territoires d'intervention de l'action du futur contrat de ville, à savoir :

- Le quartier Les Pins-Musau à Haguenau,
- Le quartier Liberté à Bischwiller.

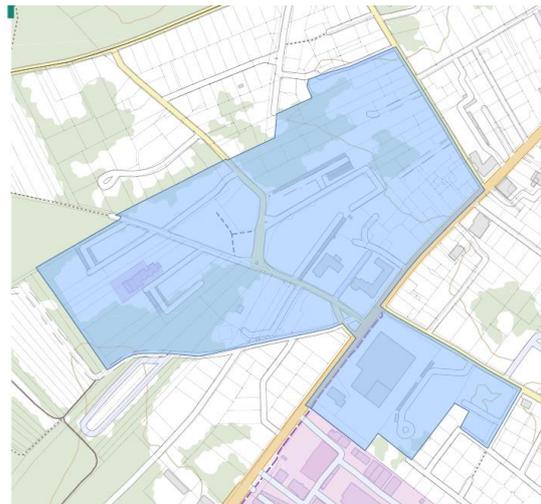
Ces deux quartiers sont inscrits depuis plusieurs années en politique de la ville.

Quartier Liberté (nouveau périmètre)

Périmètre élargi au secteur de la Cité Oberkirch



Quartier Les Pins-Musau



Si ces deux quartiers connaissent des évolutions sur le plan sociodémographique et certaines améliorations grâce au déploiement de l'action publique, ils restent marqués par des vulnérabilités spécifiques aux quartiers prioritaires politique de la ville.

Des portraits de quartier aux projets de quartier

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentent des réalités différentes et nécessitent d'être pris en compte dans leur singularité pour permettre une réelle intervention adaptée aux besoins et attentes des habitants, au regard de leurs profils socio-démographiques mais aussi de leur environnement urbain comme fonctionnel.

Dans cette perspective, cette partie se propose de rendre compte synthétiquement d'un « portrait de quartier ». Il sera complété (par un avenant) par un « projet de territoire » pour chacun des quartiers prioritaires.

Portrait du quartier Les Pins-Musau à Haguenau

Le quartier Les Pins-Musau compte 1 107 habitants au dernier recensement de la population (INSEE, RP2019). C'est un petit quartier résidentiel, construit dans les années 60, avec des petits immeubles, assez typique et correspondant à une « image classique » du quartier de logements sociaux. Le quartier Les Pins a connu une transformation importante durant le contrat de ville précédent en termes de bâti, avec une opération de rénovation urbaine importante qui s'y est déployée.

Ce que l'on peut retenir :

- Une rénovation urbaine qui s'est accompagnée d'une perte d'habitants assez importante (-11,5%) durant le contrat de ville 2015-2023, et présente actuellement un certain nombre de logements vacants.
- En dépit de ces transformations, la moitié des habitants est restée sur le quartier : 46% de la population y réside depuis 10 ans et plus.
- Une vulnérabilité qui reste assez présente qui se signale par un taux de pauvreté qui est de 43,8%, une forte présence de familles monoparentales : 35,3% ; de nombreuses situations d'isolement : 40,9% des ménages composés d'une personne seule.
- Un tiers de la population a moins de 25 ans : 33,8% avec une présence surtout des moins de 15 ans (24,1%).
- Un taux de scolarisation plutôt favorable : 53,6% (et même 59,9% pour les jeunes filles). Par contre une vulnérabilité en même temps puisque 37,3% de la même tranche d'âge est non scolarisé et sans emploi.
- Un taux d'emploi qui reste bas (42,4%) et plus particulièrement pour les femmes (36,4%) avec des conditions d'emploi dégradées (un fort taux de temps partiel).

Portrait du quartier Liberté à Bischwiller

Le Quartier Liberté compte 1 443 habitants (périmètre antérieur 2014-2023 – INSEE RP 2019⁴). Situé au centre de la ville de Bischwiller, c'est un ensemble composite d'espaces distincts (villes en centre ancien, ensemble de logements sociaux...) sans « réelle identité » de quartier. Il est constitué de différents sous-ensembles qui ne présentent pas d'homogénéité. Il s'agit plus d'une entité administrative que d'un quartier vécu.

Ce que l'on peut retenir :

- Un quartier qui connaît des mouvements de population : 14% population a emménagé depuis moins de 2 ans mais aussi 44% des habitants sont présents depuis 10 ans et plus.
- Des situations de monoparentalité, d'isolement et de pauvreté moins marquées que sur le quartier Les Pins. Les données disponibles ne permettant pas la prise en compte par sous-entités qui pourraient présenter des situations individuelles plus préoccupantes.
- Un peu plus d'un tiers de la population a moins de 25 ans : 34,9%, mais avec une présence plus marquée des 15-24 ans (12,2%).
- Un taux de scolarisation peu favorable : 48,8% et un taux assez important de jeunes non scolarisés et sans emploi.
- Un taux d'emploi plus favorable que sur le quartier des Pins.
- Mais des données qui identifient des vulnérabilités au niveau des femmes (taux d'emploi beaucoup plus bas que les hommes) et des jeunes filles (taux important de jeunes filles non scolarisées et sans emploi : 39,1%).

Des territoires nécessitant une vigilance dans la durée

Conscient du fait que la mise en place d'une géographie prioritaire (c'est-à-dire cibler les interventions sur quelques territoires définis par décret) a des effets de seuils sur les autres territoires et que la volonté de mixité sociale génère des mouvements de population amenant des personnes à faibles revenus sur d'autres parties du territoire communal et intercommunal, l'Etat a souhaité donner la possibilité de mobiliser une enveloppe

⁴ Ces données ne tiennent pas compte de l'extension du quartier : ajout du secteur de la Cité Oberkirch.

(2,5% de l'enveloppe départementale du programme 147 au maximum pour chaque département) financière au cours du contrat de ville pour des « poches de pauvreté »⁵.

Il est précisé qu'il s'agit d'un financement exceptionnel. Il pourra être mobilisé pour des territoires se situant dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de quartiers politique de la ville. Cette allocation devra être motivée par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier ayant des similitudes avec les quartiers politique de la ville. Ce soutien fera l'objet de précision par l'Etat quant aux modalités de financement.

Dans la mesure où la circulaire relative à ce financement précise que « ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage », il est proposé d'inscrire en premier lieu les territoires antérieurement en quartier de veille active lors du contrat de ville 2014-2023, à savoir en particulier le quartier Saint Joseph, à Haguenau.

Dynamiques et enjeux identifiés par les habitants et les acteurs

Ces deux quartiers ont une histoire et des formes urbaines très différentes mais les habitants partagent une même perception : « des quartiers où il fait bon vivre ». L'insécurité n'apparaît pas un enjeu majeur.

Les habitants ont par contre exprimé leurs attentes par rapport au cadre de vie, avec toutefois des singularités selon les quartiers. Pour le quartier Liberté à Bischwiller, ce sont surtout des demandes d'espaces de rencontre, de lieux de convivialité. Pour le quartier des Pins, il s'agit notamment des atouts de la rénovation urbaine à conserver par une amélioration de la relation et du lien au bailleur.

Le taux de pauvreté reste élevé sur les deux quartiers (par rapport notamment aux autres entités urbaines de l'Agglomération) et impacte sur les parcours de vie.

La problématique de l'emploi est plus particulièrement préoccupante sur le quartier Les Pins (constat issu des données statistiques comme des constats des acteurs).

Les données sociodémographiques montrent également que ces deux quartiers ont en commun une présence jeune marquée, à l'instar de beaucoup de quartiers identifiés au titre de la Politique de la ville, avec une vulnérabilité présente pour cette tranche d'âge. Mais derrière cette réalité partagée, se jouent des problématiques différentes :

- Pour le Quartier Liberté : des enjeux autour des enjeux de scolarisation, ainsi que l'accompagnement des jeunes.
- Pour le Quartier Les Pins-Musau : des enjeux en termes de parentalité avec une plus grande présence de familles monoparentales et de jeunes de moins de 14 ans.

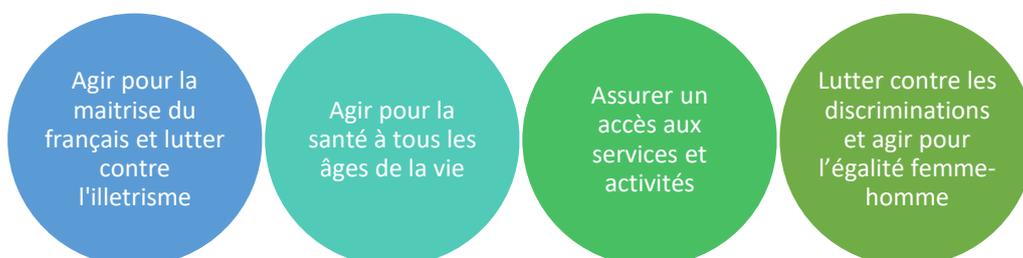
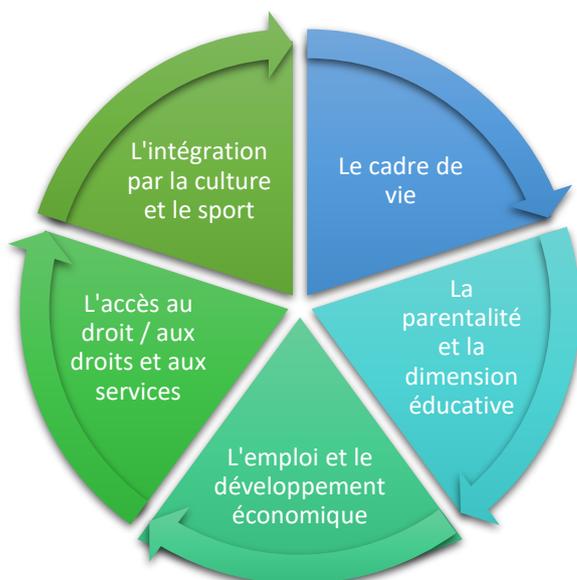
Le processus de vieillissement est moins important que celui relevé au niveau de l'Agglomération, mais tout de même présent en particulier au niveau du quartier Les Pins. Il s'agirait de porter une attention particulière en termes intergénérationnel. Ces deux quartiers sont marqués par une présence immigrée plus importante qu'à l'échelle de l'Agglomération et des deux villes.

⁵ Cf circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains (NOR : TREB2322581C).

STRATEGIE D'INTERVENTION

Sur la base des éléments, il a été décidé de se doter de la stratégie d'intervention présentée ci-après.

Agir auprès et avec les habitants des quartiers Liberté (Bischwiller) et Les Pins-Musau (Haguenau) pour un « mieux vivre ensemble »



ENJEUX TRANSVERSAUX

DES CONDITIONS NECESSAIRES POUR BENEFICIER DES ACTIONS PROPOSEES

Il est proposé de retenir quatre enjeux transversaux aux deux quartiers prioritaires qui seront pris en compte dans les déclinaisons thématiques (approche intégrée).

De fait, il s'agit de « conditions » nécessaires permettant l'effectivité des actions et démarches mises en œuvre. Les éléments retenus sont ceux qui constituent un empêchement à l'accessibilité effective des habitants à ce qui est proposé, à ce qui existe.



Il s'agit :

- De permettre **l'accès à la maîtrise du français et aux savoirs de base** (personnes allophones et personnes illettrées)
 - ⇒ Agir pour permettre la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme.
- De bénéficier d'un **état de bien-être physique, mental et social** permettant d'accéder aux opportunités existantes
 - ⇒ Renforcer les actions visant la santé physique et mentale auprès de tous les habitants (enfants, adultes).
- D'assurer un **accès optimal aux services et activités proposés sur le territoire** par un accompagnement social et global
 - ⇒ Renforcer la mobilité (transport, déplacements doux) et agir sur les freins psychologiques à la mobilité.
- D'assurer un **traitement égalitaire de toutes personnes**
 - ⇒ Lutter contre les discriminations, agir pour l'égalité femme-homme

Agir pour la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme

Si l'action d'une meilleure maîtrise du français apparaît comme une nécessité, les difficultés rencontrées par les différents publics (difficultés d'accès aux droits, relations au quotidien dans le domaine éducatif ou encore dans l'accès à l'emploi) plaident pour un renforcement des actions dans ce domaine, en lien avec les enjeux d'illectronisme.

Pour autant le diagnostic ne permet pas en l'état de définir les modalités d'intervention. Il est proposé de réaliser un travail de diagnostic sur les besoins, un recensement de l'existant (notamment au titre des actions menées dans le domaine des actions de maîtrise du français...) mais aussi sur les moyens matériels.

Agir pour la santé à tous les âges de la vie

La santé physique comme mentale constitue un enjeu majeur pour pouvoir pleinement bénéficier des activités proposées sur le territoire et des parcours de réussite.

De ce fait, il est nécessaire de maintenir les actions menées actuellement dans le domaine de la santé en s'appuyant sur les acteurs intervenant dans ce domaine (Partenariat avec le lycée Goulden, UFSB, EN, CPAM, Pôle APSA, Service d'addictologie du CHH, PM + Gendarmerie, CIRRDn...). Une attention particulière sera portée aux enfants et jeunes :

- Accompagner les jeunes dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques
- Poursuivre les actions dans les écoles maternelles et élémentaires et les développer dans le secondaire ou accompagner l'existant (travail partenarial avec les différents intervenants)

De plus, face à un constat d'augmentation de problématiques autour de la santé mentale (tout âge confondu), l'enjeu est de renforcer les modalités de prise en charge de ce public et lui apporter l'aide adéquate. Cela passe à minima par le fait de :

- S'appuyer sur les acteurs tels que Gem L'Azimut
- Assurer le fonctionnement du CLSM Haguenau
- Assurer le fonctionnement du CLSM à Bischwiller

Assurer un accès aux services et activités proposées sur le territoire

L'accès aux services et activités passent par une articulation entre « proximité » et « mobilité ». L'enjeu est double : assurer une proximité qui peut se construire de manière assez diverse : géographique, humaine (qui repose sur un accompagnement social et global) et dans le même temps permettre la mobilité des habitants du quartier (tout ne peut pas se faire au sein du quartier, mais cela suppose de disposer des mobilités adéquates).

Pour ce faire il est nécessaire de :

- ⇒ Mener une réflexion sur les enjeux de proximité et/ou de mobilisation des publics vers certains services.
- ⇒ Approfondir les questions de mobilité.

Lutter contre les discriminations et agir pour l'égalité femme-homme

Des ressentis de discriminations se sont exprimés lors des concertations citoyennes. Plusieurs enquêtes nationales montrent la réalité des discriminations dans les différents domaines de la vie sociale : emploi, santé, logement, éducation. Ces dernières ont des impacts concrets sur la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires en entravant l'accès aux différents droits. Par ailleurs, les échanges et les données font état de situations inégalitaires à la défaveur des femmes.

De ce fait, il s'agit d'assurer un **traitement égalitaire de toutes les personnes** : prévenir et lutter contre les discriminations, agir pour l'égalité femme-homme. Cela passe en particulier par :

- ⇒ La construction d'un plan de lutte contre les discriminations, notamment
 - Informer et sensibiliser toutes les personnes en responsabilité sur les risques discriminatoires
 - Prendre en compte les "ressentis" de discriminations
- ⇒ Le renforcement de l'égalité femme-homme, notamment :
 - Former à l'égalité femme-homme
 - Faire vivre le Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles.

DES ENJEUX THEMATIQUES

Les attentes et besoins des habitants des deux quartiers prioritaires ont amené à définir cinq enjeux thématiques (cf. schéma ci-dessous).

Du fait des caractéristiques socio-démographiques des deux quartiers et des constats réalisés, il s'agit également de porter une attention particulière sur deux publics : les jeunes et les femmes (en particulier en lien avec des enjeux de monoparentalité).



⇒ Le cadre de vie⁶

Le Quartier Les Pins-Musau et le Quartier Liberté s'inscrivent de manière très différente dans leur environnement urbain. S'ils ne présentent pas les mêmes caractéristiques urbaines, le cadre de vie est un enjeu important pour les habitants sur les deux quartiers, tant au titre de leurs logements que des espaces publics.

Les objectifs sont de :

- Renforcer les liens entre bailleur et locataires.
- Renforcer leur attractivité, notamment, travailler sur l'image de ces deux quartiers pour les rendre plus attractifs (maintenir un environnement entretenu et propre, disposer d'espaces extérieurs qui favorisent le lien entre les habitants de manière apaisée).
- Adapter le cadre de vie et les logements dans un contexte de vieillissement de la population.

L'action dans ce domaine vise de manière transversale tout à la fois à renforcer / assurer une fluidité de prise en compte des situations (gestion optimisée, proximité, lien aux collectivités...), à adapter les modes d'intervention et d'habitat aux défis actuels : sur le plan écologique et environnemental, sur le plan financier (risques de précarité énergétique) et sur le plan des évolutions démographiques.

⁶ La notion de cadre de vie renvoie à un espace aménagé par l'homme pour la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Exemples : les habitations, le jardin, les sanitaires, les espaces verts, les aires de jeux.

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, plusieurs pistes sont envisageables :

➤ **Renforcer les liens entre locataires et bailleurs**

- En portant une attention particulière au maintien ou à la création d'un lien entre bailleurs et acteurs locaux et les habitants.
- En consolidant le partenariat et les échanges autour de la question du cadre de vie (pour améliorer le quotidien des habitants).
- En garantissant un cadre de vie au quotidien optimisé (propreté, entretien des espaces publics, tranquillité publique...).

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Formaliser les interventions dans l'espace public avec la mise en place d'une convention de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).*
- *Mettre en place de permanences (présence humaine), renforcer le lien avec les associations de locataires, revoir la procédure de réclamations afin de répondre aux demandes des locataires.*
- *Mobiliser l'abattement TFPB (suivi et bilan plus réguliers), organiser des rencontres régulières entre les habitants/locataires et les bailleurs en amont du programme annuel de la TFPB.*

➤ **Renforcer l'attractivité et modifier l'image des quartiers prioritaires**

- En favorisant la venue d'habitants extérieurs du quartier via des événements ou des équipements attractifs.
- En transformant l'environnement des quartiers prioritaires afin que ceux qui y habitent souhaitent y rester mais aussi donner l'envie à d'autres de s'y installer (aménagement ou évolution des espaces extérieurs partagés, amélioration du parc de logement afin de favoriser la cohabitation, le lien social).
- En répondant aux besoins des personnes ayant des revenus modestes et en pensant aux services nécessaires en lien avec les besoins des habitants.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Déployer des services publics et des offres culturelles ou commerciales accessibles à tous.*
- *Procéder à une réhabilitation thermique des logements.*
- *Accompagner les habitants dans des démarches collectives visant à favoriser une réappropriation des espaces (publics et privés/immeubles et cages d'escalier-jardins participatifs).*
- *Apporter une présence dans les espaces publics par le biais d'animations socio-éducatives (renforcer ou mettre en avant le rôle de la prévention spécialisée...).*
- *Déterminer les services spécifiques nécessaires aux habitants.*

➤ **Adapter le cadre de vie et les logements en prenant en compte le vieillissement de la population**

Il est indispensable de prendre en compte le vieillissement de la population dans tous les domaines de la vie quotidienne en adaptant l'habitat, en favorisant le maintien à domicile, en facilitant l'accès aux services de santé et au droit.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Mener des réflexions pour l'adaptation du logement, la relocalisation éventuelle (acceptée et non subie).*
- *Développer l'intergénérationnel, via les leviers suivants : le travail de mémoire sur l'histoire du quartier, le conseil de « sages », le partage d'expérience.*

⇒ La parentalité et la dimension éducative

En matière de soutien à la parentalité et d'offre éducative, une offre de services existe sur le territoire, mais une partie des parents ne semble pas en profiter. Les freins sont multiples : méconnaissance de l'existant, modes de garde inadaptés ou inaccessibles, barrière de la langue et difficulté liée au numérique, absence de prise de conscience des difficultés par les familles... A cela s'ajoutent une augmentation des troubles de l'attention (de plus en plus de « dys »). Ces difficultés sont renforcées par un accroissement de l'angoisse et de l'agressivité des familles, perçue comme conséquence de la crise COVID, qui rend complexe le lien aux professionnels de santé et aux services médico-sociaux.

Plus globalement, les acteurs du territoire ont exprimé une préoccupation majeure autour de l'accompagnement à la parentalité (et plus particulièrement de la monoparentalité) à l'échelle des deux quartiers. En dépit des actions menées, la singularité des actions dans ce domaine (adhésion des parents, inscription dans la durée, instauration d'un lien de confiance, accompagnement individualisé) nécessite un ajustement des modalités d'action et de financement.

De ce fait, les objectifs sont les suivants :

- ⇒ Adapter les moyens mis en œuvre dans le domaine de l'éducation prioritaire, dans une logique d'harmonisation des moyens renforcés en faveur de la réussite des enfants.
- ⇒ Soutenir la réussite éducative :
 - Maintenir et renforcer le Programme de Réussite Educative.
 - Mieux articuler les différents dispositifs au bénéfice des enfants et élèves.
 - Renforcer l'efficacité des actions visant à favoriser le lien aux parents allophones.
- ⇒ Optimiser l'accompagnement des parents (en particulier auprès des ménages monoparentaux)
 - Renforcer l'intervention des référents famille et l'ensemble des personnes ressources sur la parentalité.
 - Soutenir et créer les dispositifs de soutien à la parentalité (groupe de parents, LAPE).

La réussite de cet axe passe également par :

- L'évolution des modalités d'intervention en allant au-devant des familles et le développement de « service mobile », d'« aller vers »...
- L'élaboration de diagnostics partagés (échanges et croisements des informations) pour gagner en efficacité.
- Une demande de moyens renforcés du fait d'actions qui relèvent souvent d'un accompagnement individualisé en proximité.

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, plusieurs pistes sont envisageables :

➤ Adapter les moyens au titre de l'éducation prioritaire

- En optimisant et en renforçant les moyens mis en œuvre dans le domaine de l'éducation prioritaire par l'harmonisation des moyens renforcés en faveur de la réussite des enfants et par le maintien des atouts pour soutenir la réussite éducative.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Étendre le Réseau d'Education Prioritaire à Bischwiller.*

➤ Soutenir la réussite éducative

- En maintenant et en renforçant le programme de réussite éducative

Il s'agit de maintenir un suivi personnalisé qui vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires.

- En maintenant les actions visant à favoriser le lien aux parents allophones
- En déployant un accompagnement adapté auprès des publics (en proximité)
- En levant les freins liés à la mobilité et la garde d'enfants

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Coordonner les actions FLE pour plus de lisibilité et d'efficience*
- *Faire connaître des dispositifs type OEPRE auprès de ces publics et diffuser le dispositif auprès des familles*
- *Conforter les interventions des associations comme l'ASTU, ASF ou ADOMA*

➤ **Développer et coordonner l'axe parentalité**

- En faisant comprendre aux parents l'importance de la scolarisation dès le plus jeune âge.
- En renforçant l'accompagnement et le soutien des parents par l'optimisation des actions et des liens avec les personnes ressources.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Maintenir et renforcer les actions existantes en lien avec la parentalité : renforcer l'intervention des référents familles (CSC), développer les actions telles que la création d'un LAPE, favoriser la constitution de groupes de parole.*
- *Mieux articuler les différents dispositifs dans lesquels sont inscrits les enfants ou les élèves.*

⇒ **L'emploi et le développement économique**

Un contexte plutôt porteur sur le plan de l'emploi et du développement économique avec un taux de chômage bas et des besoins importants de main d'œuvre à l'échelle de l'Agglomération. Ce territoire peut s'appuyer sur les acteurs de l'emploi, y compris des entreprises, mobilisés mais visiblement insuffisamment en lien avec les enjeux et les publics en quartiers prioritaires. Cependant des signaux négatifs, notamment de fermeture de sites, font craindre un retournement de la conjoncture.

En effet, le rapport à l'emploi reste plus défavorable dans les quartiers prioritaires (notamment au niveau du Quartier Les Pins-Musau) en dépit des nombreuses actions menées, des coopérations d'acteurs (CSC, prévention spécialisée, médiateurs ...) et des démarches visant à toucher les publics les plus éloignés. Des freins périphériques « classiques » persistent : faible maîtrise de la langue et mobilité, modes de gardes mais aussi un enjeu d'accès aux droits.

Par ailleurs les acteurs font état d'une difficile mobilisation des publics en quartiers prioritaires, notamment les publics jeunes qui nécessitent des démarches d'accompagnement renforcé, dans un contexte où les moyens sont différents selon le quartier.

Dans ce contexte, les objectifs sont de :

- ⇒ Renforcer l'accès à l'existant (droit commun) par un renforcement de sa connaissance par les publics.
- ⇒ Mettre en place ou activer la coordination entre les acteurs de l'emploi pour mieux répondre aux enjeux et identifier localement les freins.
- ⇒ Activer les réseaux d'entreprises et renforcer le lien aux entreprises / améliorer les représentations entre entreprises et publics.
- ⇒ Travailler le lien des jeunes à l'entreprise et plus globalement le monde du travail (connaissance des métiers, comportements...).

- ⇒ Donner la possibilité d'assurer des accompagnements adaptés pour accéder à l'emploi (lever les freins périphériques mais aussi valoriser les ressources, les compétences...).

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, plusieurs pistes sont envisageables :

➤ **Renforcer l'accès à l'existant, au droit commun – Coordonner les acteurs – Renforcer le lien avec les entreprises**

- En ayant accès et en utilisant des dispositifs existants par les habitants, afin de renforcer la formation et la qualification des demandeurs d'emploi et d'agir sur les freins d'accès à l'emploi pour les différents publics.
- En coordonnant les liens entre les acteurs de l'emploi pour mieux répondre aux enjeux et identifier localement les freins.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Prendre appui sur le SPEL pour favoriser de l'échanges de pratiques, identifier les enjeux et construire les actions les plus adaptées.*
- *Activer les réseaux d'entreprises et renforcer le lien aux entreprises en élargissant les réseaux des personnes en quartiers prioritaires.*
- *Changer l'image qu'ont les entreprises des habitants des quartiers afin qu'elles les considèrent comme une ressource, notamment pour éviter les discriminations.*
- *Mobiliser les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).*

➤ **Travailler le lien des jeunes à l'entreprise, au monde du travail**

- En travaillant le savoir être des jeunes et en leur faisant prendre conscience de la nécessité d'une posture plus adaptée dans la relation aux entreprises
- En demandant aux entreprises de mieux faire connaître leurs besoins en matière de recrutement

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Travailler sur les savoirs-être (soft skills).*
- *Renforcer les liens des entreprises du bassin d'emploi pour mettre en adéquation les formations et les offres de stages.*

➤ **Donner la possibilité d'assurer des accompagnements adaptés pour accéder à l'emploi et s'insérer**

- En déployant des accompagnements adaptés auprès des publics en proximité
- En levant les freins liés à la mobilité et la garde d'enfants
- En donnant la possibilité à des personnes formées (dans leur pays d'origine) d'accéder à un emploi.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Maintenir, voire renforcer une capacité d'accompagnement auprès des publics (poste adulte relais de médiation sociale).*
- *Créer un lieu ressources et de coordination du Français Langue Etrangère (FLE) avec un chef de fil.*
- *Proposer du Français Langue Etrangère à visée professionnelle en intensif (6 mois par exemple).*

⇒ **L'accès au droit / aux droits et aux services**

Les données socio-démographiques font état d'une vulnérabilité renforcée dans l'accès aux droits, mais aussi globalement en termes d'accessibilité à l'offre de services. L'accès aux droits est rendu plus difficile par le développement de la dématérialisation.

Une couverture territoriale des permanences associatives d'accès au droit et d'aides aux victimes semble plutôt satisfaisante. Visiblement les moyens existants de droit commun ne sont pas toujours connus par les habitants comme les acteurs. S'ajoute un partenariat à l'œuvre perfectible entre acteurs spécialisés sur l'accès au droit et les acteurs de proximité de droit commun, dont les CSC qui sont les premiers relais des habitants au quotidien. Ils remplissent de fait un rôle d'information et d'accompagnement social au quotidien.

Deux enjeux majeurs :

- ⇒ Renforcer l'accès au droit pour éviter le non-recours et donc le renforcement des situations de vulnérabilité.
- ⇒ Permettre une accessibilité effective à l'offre d'activités et aux services existants qui se déclinent à travers les objectifs suivants :
 - Faire mieux connaître ce qui existe sur le territoire,
 - Mieux articuler les interventions entre les différents acteurs,
 - Limiter les impacts de la dématérialisation / fracture numérique.

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, et plus particulièrement le deuxième enjeu (« permettre une accessibilité effective... »), plusieurs pistes sont envisageables :

➤ **Faire mieux connaître ce qui existe sur le territoire**

- En s'assurant que les habitants bénéficient de toutes les prestations auxquelles ils ont droit

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *La mise en place et l'identification de personnes relais susceptibles d'informer les personnes, qui ont besoin de structures existantes en termes d'accès aux droits (CLVSS, CIDFF, VIADUQ, MAISON FRANCE SERVICES, CCAS)*
- *Le Conseil Citoyen comme vecteur de l'information*
- *Faire mieux connaître et utiliser les espaces France Services avec l'accès via le portail : mesdroitssociaux.gouv.fr*

➤ **Mieux articuler les interventions entre les différents acteurs**

- En renforçant le partenariat entre les acteurs d'accès aux droits et ceux sur les territoires qui sont en proximité (CSC, CCAS...).

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *La mise en place de conventions entre partenaires afin de permettre aux agents d'avoir un accès direct ou un référent pour venir en aide aux usagers (l'objectif n'étant pas de faire à la place de).*

➤ **Limiter les impacts de la dématérialisation, de la fracture numérique**

- En portant une attention particulière aux personnes qui ne maîtrisent pas la langue ou illettrées, ainsi qu'aux seniors.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Maintenir les moyens existants*
- *Renforcer l'offre en conseillers numériques*
- *Poursuivre les formations au numérique pour les publics fragiles (aînés, familles défavorisées) par un principe d'échanges de bons procédés, mentorat.*

⇒ L'intégration par la culture et le sport

La culture et le sport constituent des leviers pour l'émancipation.

Dans le domaine culturel, le constat est qu'il y a une offre existante importante sur le territoire, qui souvent n'est pas utilisée de manière optimale. Son déploiement est distinct selon le territoire.

Dans le domaine sportif, l'offre existante est également importante sur le territoire. Certains acteurs s'impliquent depuis de nombreuses années en direction des habitants des quartiers prioritaires.

L'enjeu est double :

- ⇒ S'assurer que les habitants des quartiers prioritaires bénéficient effectivement de l'offre existante sachant que les contextes sont différents selon le type d'offre et de quartier.
- ⇒ Mettre en place des actions pour renforcer la citoyenneté et l'intégration sociale.
 - Favoriser l'apprentissage de la lecture, l'esprit critique et ouvrir à la culture au sens large.
 - Favoriser l'insertion des jeunes et des familles par le biais de la pratique d'une activité sportive ou d'une activité culturelle
 - Renforcer l'accès à la culture.

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, et plus particulièrement le deuxième enjeu (« mettre en place des actions pour renforcer la citoyenneté et l'intégration sociale »), plusieurs pistes sont envisageables :

➤ Favoriser l'apprentissage de la lecture, l'esprit critique et ouvrir à la culture au sens large

- En structurant le travail partenarial de l'ensemble des acteurs du quartier pour amener les enfants et les familles vers les équipements et l'offre existants.
- En soutenant et en déployant de nouveaux projets pour favoriser la lecture.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- Renforcer le partenariat autour de la lecture publique ainsi que la création d'outils pour toucher les parents (qui n'entrent pas dans la bibliothèque), et contribuer au développement de la bibliothèque de quartier aux Pins.
- Poursuivre les actions menées dans ce domaine (Plan Lecture existe depuis plus de 30 ans à Bischwiller et un projet de plan lecture en lien avec la médiathèque du Centre-Ville de Haguenau).

➤ Favoriser l'insertion des jeunes et des familles par le biais de la pratique d'une activité sportive ou d'une activité culturelle

- En ayant recours à la pratique sportive et culturelle comme levier pour travailler sur la confiance, l'estime de soi, le respect d'autrui, le dépassement de soi ainsi que pour travailler sur la cohésion sociale, le vivre ensemble, la citoyenneté ainsi que le respect de règles et d'un cadre commun.
- En favorisant l'accès au sport pour tous (séniors, jeunes).
- En développant le sport santé.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- Donner une meilleure connaissance et communiquer sur l'existant.
- Poursuivre le soutien financier des clubs sportifs et associations culturelles portant des actions en direction des publics de quartiers prioritaires.
- Mobiliser et soutenir les clubs sportifs locaux dans la prise en charge des publics de quartiers prioritaires.
- Mobiliser les éducateurs sportifs au bénéfice des habitants des quartiers.

➤ **Renforcer l'accès à la culture**

- En permettant l'accès aux équipements et à l'offre culturelle existante.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- *Maintenir une programmation culturelle décentralisée (relais culturel) au Quartier les Pins.*
- *Créer une programmation culturelle décentralisée à Bischwiller.*

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE / GOUVERNANCE

Fort des expériences antérieures, il est nécessaire de porter une attention particulière au fonctionnement du contrat de ville dans la durée. Cela suppose de disposer d'un pilotage clair, de partenariats identifiés (stratégie sur la durée du contrat de ville dans une logique de synergie entre les différents acteurs) mais aussi une animation à la fois du contrat lui-même mais aussi une animation territoriale (en lien avec le projet de territoire).

La participation citoyenne garantit quant à elle le lien aux habitants à travers la prise en compte des attentes et besoins des habitants mais aussi l'assurance d'un déploiement effectif des actions et dispositifs au plus près des personnes concernées.

MODALITES DE PILOTAGE ET D'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

Dans la logique du contrat de ville précédent (2014-2023), le pilotage du contrat de ville 2024-2030 continuera à être porté par la communauté d'Agglomération de Haguenau et les deux communes concernées par l'inscription d'un quartier prioritaire, à savoir Bischwiller et Haguenau, dans une gouvernance partagée en lien étroit avec l'Etat.

Dans cette perspective, les différentes instances de pilotage et d'animation se définissent comme suit.

⇒ Le comité de pilotage

Instance co-présidée par la Préfète déléguée à l'égalité des chances, par le Président de l'Agglomération et les Maires de Bischwiller et Haguenau. Elle réunit l'ensemble des représentants des partenaires signataires du Contrat de Ville ainsi que des représentants des conseils citoyens.

Cette instance a une dimension stratégique. Elle porte les enjeux du contrat de ville.

Elle est chargée de :

- Définir les orientations politiques et fixer / ajuster les objectifs opérationnels ainsi que les orientations des projets de quartier.
- Evaluer les effets du contrat de ville et des actions conduites sur les quartiers.

Instance politique, elle se réunit, à minima, une fois par an.

⇒ Le comité technique / L'ingénierie

Le fonctionnement au quotidien du contrat de ville relève d'une ingénierie reposant sur un poste temps plein, se répartissant comme suit : 0.5 ETP pour le fonctionnement du contrat de ville (préparation des instances, suivi de la programmation annuelle et animation du système d'acteurs) et 0.5 ETP pour l'animation du Programme de Réussite Educative.

Le contrat de ville relevant d'une logique transversale et partenariale, le fonctionnement du contrat de ville repose sur un comité technique.

Il est composé :

- de la personne en charge de la politique de la ville au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, en charge du pilotage du contrat de ville (chef de projet)
- du représentant de l'Etat sur le territoire (délégué du préfet)
- des référents politique de la ville de chacune des communes ayant un quartier prioritaire

- du représentant de la Collectivité Européenne d'Alsace.

En fonction des besoins du fonctionnement, le comité technique peut convier tout autre partenaire.

Cette instance est co-animée par le chef de projet et le délégué du préfet et est chargée de :

- Traduire les objectifs et orientations du contrat définis par le comité de pilotage en projets et actions opérationnels ;
- Suivre la mise en œuvre du contrat de ville, garantir son bon déroulement ainsi que la cohérence entre les actions entreprises et les objectifs affichés ;
- Organiser la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville, notamment la programmation annuelle ;
- Assurer l'articulation et la mise en cohérence des différents dispositifs en veillant à une mobilisation optimale des crédits de droit commun (regard croisé inter-dispositifs par l'équipe technique) ;
- Mettre en commun et partager les travaux des comités de suivi par projet de quartier.

Elle se réunit autant que nécessaire et à minima trois fois par an, deux fois pour instruire et suivre les dossiers techniques et financiers en fonction des orientations retenues, une fois pour organiser la mise en œuvre des orientations et des objectifs opérationnels définis par le comité de pilotage (appel à projet, calendrier de dépôts des dossiers...).

⇒ **Les comités de suivi de projet de quartier**

Un comité de suivi est mis en place par quartier prioritaire, soit deux comités de suivi.

Il réunit les acteurs intervenant auprès des habitants du quartier, les porteurs de projets ainsi que les représentants des partenaires du contrat de ville (acteurs institutionnels) ainsi que les membres du comité technique. Les représentants du conseil citoyen sont également membres de cette instance.

C'est donc une instance inter-thématique, interactive, où les habitants sont contributeurs.

Elle est animée par le chef de projet avec l'appui du référent ville, sous la présidence de l' élu en charge de la politique de la ville de la commune et de l' élu en charge de la politique de la ville au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Cette instance est chargée de

- Faire vivre le projet de quartier (actualisation annuelle ...)
- Porter une analyse sur le quartier, les actions menées (au titre du contrat de ville mais aussi celles relevant du droit commun)
- Faire des propositions pour mieux répondre aux attentes et besoins des habitants et/ou des problématiques émergentes.
- Contribuer à la définition des objectifs de l'appel à projets annuel.

Elle se réunit, à minima, deux fois par an sur chacun des quartiers.

⇒ **Lien au système d'acteurs**

Les instances présentées précédemment doivent permettre de faire vivre le partenariat et favoriser les coopérations. Pour autant, en cas de besoins, d'autres temps d'échanges pourront être mis en place :

- des rencontres avec l'un ou l'autre porteurs de projet ou partenaire pour affiner la compréhension des projets, travailler sur un projet et/ou dans le cadre des financements pluri-annuels,

- des réunions thématiques et/ou sur un sujet dédié.

PARTICIPATION CITOYENNE

La participation des habitants et des acteurs locaux est au coeur de la politique de la ville. Elle repose sur la reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants, premiers concernés des actions et dispositifs mis en place mais aussi premiers acteurs du territoire.

Le conseil citoyen est une instance de participation qui a été mis en place en lien avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le conseil citoyen est une instance qui vise à favoriser et renforcer les dynamiques citoyennes.

Sur Bischwiller et Haguenau, les Conseils citoyens ont montré leurs atouts lors du contrat de ville 2014-2023. Fort de ce constat et des enseignements, les conseils citoyens de chacun des quartiers constituent le premier interlocuteur des territoires au titre de la participation citoyenne.

Cela suppose de :

- Maintenir le soutien à l'animation de chacun des conseils citoyens.
- Garantir les conditions de réussite identifiées antérieurement, notamment la souplesse de fonctionnement, une participation élargie au sein de l'instance, une présence de représentants techniques et politiques des collectivités de référence (proximité avec les acteurs du territoire, y compris les élus).
- Disposer des moyens pour fonctionner : mise à disposition d'un lieu de réunion, financement dans le cadre du contrat de ville de l'animation de chaque conseil citoyen (soit 0,5 ETP par conseil citoyen).
- Associer les conseillers citoyens aux différentes instances avec des modalités variables selon les instances suivantes :
 - Comité de pilotage : présence dans une logique d'information.
 - Comité de suivi de projet de quartier : participation en tant que contributeur.

Le conseil citoyen de Bischwiller fera l'objet d'une adaptation dans sa composition pour se mettre en cohérence avec le nouveau périmètre du quartier Liberté (cf ajout de la cité Oberkirch).

Par ailleurs, d'autres modalités de participation citoyenne (idéalement en lien avec les conseils citoyens) pourront être mises en place ponctuellement tout au long du contrat de ville et en fonction des besoins (table de quartier, aller vers pour recueillir le point de vue d'habitants...). Il s'agira également de porter une attention particulière aux porteurs de projet, acteurs du territoire qui mobilise déjà des usagers dans leur action (par exemple Instance des usagers dans les CSC...).

Dans tous les cas, ces démarches s'appuient et seront articulées au cadre de démocratie locale mise en place sur chacune des communes.

MOBILISATION DES FINANCEMENTS DEDIES

Répondre aux enjeux stratégiques du contrat de ville repose sur des modalités d'intervention mais aussi sur des moyens humains et financiers, en premier lieu relevant du droit commun mais aussi relevant des crédits spécifiques – pour l'Etat le budget opérationnel de programme 147.

Dans cette perspective, il s'agira de :

- ⇒ Construire un appel à projet annuel.

Le contenu des appels à projet annuel repose sur les attentes et besoins des habitants ainsi que sur une analyse des actions menées et le fonctionnement de chaque quartier (cf. comités de suivi des projets de quartier).

Les projets déposés dans ce cadre visent à s'appuyer plus fortement sur des logiques de coopération entre acteurs.

⇒ Mettre en place des Conventions Pluri annuels d'Objectifs (CPO)

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 précise que l'Etat sera amené à mettre en place un « minimum de 50% de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs ». Elle précise de cibler « notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative (PRE) » et de veiller « à utiliser pleinement la possibilité de financer le fonctionnement des petites associations ».

Les critères suivants ont été retenus, entre l'Etat et l'Agglomération, pour contractualiser avec les acteurs du territoire dans une logique de convention pluri-annuelle d'objectifs : actions structurantes ou actions qui s'inscrivent dans la durée. A ce titre ont été évoqués l'animation du programme de réussite éducative, le soutien au Conseil Citoyen, les actions FLE, les actions visant l'accès aux droits.

⇒ Mobiliser le dispositif « Adulte relais »

⇒ Renforcer la mobilisation de l'abattement TFPB au service des habitants.

Le dispositif d'abattement de 30 % sur la taxe foncière appliquée aux immeubles de logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire, a été instauré en 2001. Aujourd'hui, compensé à hauteur de 40 % par l'Etat aux communes, cet abattement vise l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires du parc social situé en quartiers politiques de la ville⁷.

Elles doivent s'élaborer en cohérence avec les autres dispositifs et tout particulièrement les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Cet abattement vise à « financer » des actions pilotées par l'organisme Hlm qui contribuent à améliorer le cadre de vie des locataires habitants. La valorisation, au titre de l'abattement de la TFPB, des dépenses supplémentaires, permet de ne pas répercuter ces surcoûts sur les charges locatives des locataires du parc social.

Cet abattement fera l'objet d'une convention dédiée qui sera annexée au contrat de ville, sachant que pour l'année 2024, le dispositif est prorogé sur la base de la convention antérieure⁸.

STRATEGIE PARTENARIALE / ENGAGEMENTS (CF. AVENANT)

La réussite des enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville repose sur une articulation renforcée entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements et de l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Dans cette perspective le contrat de ville repose sur une stratégie partenariale qui rend compte des modalités d'engagements des principaux partenaires. Cette partie sera précisée dans un avenant dédié.

⁷ [Avenant du cadre national de l'utilisation de l'abattement de TFPB](#), signé le 30 septembre 2021

⁸ [Article du code général des impôts qui définit l'abattement TFPB](#) - 31 décembre 2023

SUIVI ET EVALUATION (CF. ANNEXE)

Le contrat de ville se déploie sur une période de 7 ans, début 2024 à fin 2030. Pour en assurer le suivi, il est prévu à la fois de se doter d'un protocole de suivi permettant une évaluation « in itinere » (chemin faisant). Elle repose sur plusieurs types d'indicateurs : des indicateurs de contexte, des indicateurs de suivi ou de réalisation, des indicateurs d'impact. Ce protocole définit en lien avec les enjeux stratégiques repose sur une implication des différents partenaires du contrat de ville. Il sera travaillé notamment au sein des comités de suivi.

Par ailleurs et comme indiqué dans la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains (NOR : TREB2322581C), le contrat de ville fera l'objet d'une actualisation en 2027. Cette actualisation permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Contrat-cadre du contrat de ville Haguenau-Bischwiller 2024-2030 fait à Haguenau, le 28 mars 2024.

Pour l'Etat,



Josiane CHEVALIER
Préfète de la région Grand Est
Préfète du Bas-Rhin

Pour la Communauté d'Agglomération
de Haguenau,



Claude STURNI,
Président